Envoyé en préfecture le 25/06/2026
Reçu en préfecture le 25/06/2026
Publié le
ID : 056-215602541-20260625-DEL2026_70-DE

République Française
Département Morbihan
Commune de TREDION

EXTRAIT D'UNE DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 22/06/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
15	11	14

Vote
A l'unanimité
Pour : 14
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 22 Juin à 19h30, le Conseil Municipal de la Commune de TREDION s'est réuni à la Salle du Conseil Mairie, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHOQUET Jean-Michel, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 16 Juin 2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 16 Juin 2026.

Présents : M. CHOQUET Jean-Michel, M. BOUEDO Christophe, Mme NIZAN Windy, M. PANEL Alain, Mme DURFORT Guénaëlle, Mme BESCOND Servanne, M. ALLAIN Stéphane, Mme BARRE Karine, Mme LE FEUVRE Céline, M. THOMAZIC Sylvain, M. DUQUENOY Clément

Absents excusés ayant donné pouvoir :
Mme FEVRE Blandine à Mme BESCOND Servanne, Mme FONTAINE Odile à Mme NIZAN Windy, M. REMINIAC David à M. THOMAZIC Sylvain

Absent excusé : M. PRONOST Yves

A été nommée secrétaire : Mme LE FEUVRE Céline

2026/70 – Morbihan Energies - Convention de financement et de réalisation - Eclairage public et Convention financière avec M. et Mme GUEHO

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal que Morbihan Energies a réalisé une étude sur le déplacement du coffret d'éclairage public situé rue du Calvaire, suite à la demande de création d'accès sur la RD 133 parcelle cadastrée AA 289, par M. et Mme GUEHO le Pradi en vue de la création d'un lot à bâtir.
L'obtention de cette autorisation de création d'accès est soumise à la prise en charge du reste à charge de la commune par les demandeurs M. et Mme GUEHO.

Monsieur Le Maire donne lecture de la convention de Morbihan Energies.

Montant prévisionnel des travaux HT : 5 135.20 €
Participation de Morbihan Énergies (ME)
Montant plafonné de l'opération : 5 135.20 €
Montant participation ME : 1 540.56 €
Montant prévisionnel HT à la charge de la commune : 3 594.64 €

Pour information, la commune règle directement la participation de la commune à Morbihan Energies.
Puis, elle sollicitera les demandeurs pour le remboursement de la somme acquittée.

Aussi, une convention financière précisant les modalités de remboursement de la somme acquittée par la commune sera établie entre la commune et les époux GUEHO (demandeur de ce déplacement de coffret électrique).

Monsieur Le Maire propose à l'assemblée de l'autoriser à signer le devis et la convention de financement et de réalisation avec Morbihan Energies afin d'effectuer les travaux liés au déplacement du coffret électrique « éclairage public ».
Il propose également au conseil municipal de se prononcer sur la signature de la convention financière avec M. et Mme GUEHO.